

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE ORDINAIRE

du lundi 15 février 2010 à 20h15

Présents

Conseil municipal : Mmes et MM. Justin BENOIT, Véronique CHRISTE, Hervé DESPLAND, Bernard GRUSON, Jean de HALLER, Christophe IMHOOS, Ariane de LISLE-SARASIN, Alexandre MULLER, Eric PRADERVAND, Thierry PRADERVAND, Daniel RINALDI, **Michèle STALDER (présidente)**, Jean-Philippe de TOLEDO, Gilonne VERMEIL, Lorin VOUTAT et Viviane de WITT.

Exécutif : Mme Catherine KUFFER, maire
M. Emmanuel FOËX, adjoint
Mme Gabrielle GOURDOU-LABOURDETTE, adjointe

Excusés

Conseil municipal : M. Nicolas TERRIER

* * *

Mme la présidente ouvre la séance à 20h15 en souhaitant la bienvenue aux personnes présentes et en donnant la liste des personnes excusées.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 7 décembre 2009

- Mme le Maire : en page 12, concernant ma remarque sur les séances d'information à la population : « C'est toujours à double tranchant : soit nous le faisons tôt pour être informatifs, soit nous attendons que tout soit décidé », il faudrait rajouter à la fin de la phrase, « et c'est trop tard. »
- Le procès-verbal ainsi modifié est approuvé à l'unanimité.

2. Communications du Maire et des Adjointes

- Mme le Maire :

- Chemin de la Seymaz : les travaux sont quasiment terminés. La pose du revêtement phono-absorbant pose d'importants problèmes de trafic. Nous avons dès lors prévu de le faire pendant les vacances scolaires de Pâques, soit du 31 mars au 9 avril, avec une interruption pendant le week-end de Pâques. Le chemin sera fermé à la circulation (seuls les riverains pourront accéder chez eux) et la ligne 34 des TPG sera déviée par Belle-Idée. Après une longue réflexion sur la façon de pallier à cette déviation des bus, nous avons réalisé que la meilleure solution était de bien communiquer et d'inciter les riverains à appeler le Proxibus. Pour ceux qui auront des difficultés à organiser ainsi leurs déplacements, nous leur donnerons un numéro de téléphone et leur offrirons le taxi, ce qui coûtera infiniment moins cher à la commune que les navettes qui nous ont été proposées. Si vous constatez encore des travaux sur le chemin, il s'agit du chantier réalisé par les SIG pour renforcer le câble à haute tension qui alimente Reuters et de travaux qu'une entreprise effectue pour chemiser des collecteurs. La commune n'a plus à intervenir sur le chemin jusqu'à la pose du revêtement définitif.
- Fibre optique : nous avons profité des travaux des SIG pour poser des tubes pour la fibre optique au chemin de la Troupe. Ce chantier n'avait rien à voir avec celui de la Seymaz. Le coût de ces travaux (env. 46'000.-) ne sera donc pas pris sur ce crédit d'investissement mais viendra en crédit complémentaire au budget 2009. Je vous en informe dès aujourd'hui, comme le service de surveillance des communes nous le demande en cas de dépense non prévue. Concernant les armoires VDSL, Swisscom se montre intransigeante avec nous. Notre conseil, le bureau LegalTech, lie cette négociation à celle de la fibre optique, pour laquelle les SIG et Swisscom viennent de passer un accord. Le bureau LegalTech a rencontré les SIG à ce sujet aujourd'hui même. Nous n'avons pas eu de retour de cet entretien.
- Hélicoptères : le trafic d'hélicoptères est à nouveau incessant. Nous avons renoncé à intervenir il y a quelques années, car les Trois Chêne l'avaient fait au travers de leurs députés et cela avait eu un certain effet.
- M. FOËX : j'ai eu un long entretien téléphonique avec le responsable de la lutte contre le bruit de l'aéroport, qui m'a transmis toutes les données relatives au trafic des hélicoptères. Il y a quatre catégories de vols : militaires, diplomatiques, de location et de privés, et de la sécurité civile. Il y a 5'000 mouvements par an à Genève. Sur ces 5'000 mouvements, il y en a 1'000 pour l'armée et le corps diplomatique et 2'200 pour les commerciaux, le solde étant pour l'armée et la sécurité civile (chiffres 2008). En ce qui concerne l'altitude et les trajectoires, les hélicoptères sont contrôlés à l'entrée de Genève, dans un périmètre allant grosso modo du Port Noir à la Servette, puis ils sont pris en charge par la tour de contrôle de l'aéroport. En dehors de ce périmètre, ils ne sont pas pris en charge, donc choisissent leur trajectoire et leur altitude en respectant la loi, qui n'impose qu'une altitude minimum de 300 mètres. L'aéroport cherche à rehausser cette altitude minimum à 3'500 pieds/mer, soit environ 1'000 mètres. Ce sera déjà un gain. L'aéroport avait essayé de réduire ce trafic. Le président du PDC, qui possède l'une des plus grandes entreprises de transports commerciaux en hélicoptères, avait fait recours et l'aéroport avait été débouté car il s'agit d'un sujet fédéral. C'est une source de nuisances également pour l'aéroport, car Skyguide doit gérer ce trafic. Une fois sortis la zone de contrôle genevoise, les hélicoptères ne sont pas traçables. Skyguide leur demande de couper leur transpondeur pour libérer une partie du trafic qu'elle doit gérer. À partir de là, les hélicoptères descendent et sont quasiment impossibles à suivre. C'est pourquoi il est demandé à Skyguide de conserver la trace de l'hélicoptère jusqu'à sa destination, afin de pouvoir le limiter à une altitude minimum de 300 mètres. Lorsqu'une infraction est constatée, le pilote est convoqué pour interrogatoire, avec le responsable de la compagnie. Si l'infraction est grave, l'aéroport porte plainte

auprès de l'OFAC, laquelle, si elle veut entrer en matière, va retourner la plainte contre le pilote et le responsable de la société, si celle-ci est basée en Suisse. Il n'y a pas que des Russes et des Anglais. Genève est une ville de services et un certain nombre d'entreprises genevoises affrètent des hélicoptères pour transporter leurs clients vers les stations voisines.

- M. GRUSON : je conteste que M. Fabiano FORTE soit propriétaire d'une société d'hélicoptères, il est employé par l'entreprise. Dans votre liste des catégories de vols, il manque les vols sanitaires. Il y en a au moins 1'500 par an pour les secours aux blessés. C'est donc aussi pour cela qu'il y a des hélicoptères dans le ciel.
- M. FOËX : les vols sanitaires ont été cités dans mon exposé. Il s'agit des vols dits « sécurité civile ». Ceux-là, nous n'en contestons pas l'utilité. Il s'agit de 20 % du trafic, comme je l'ai dit. Compte tenu des vols diplomatiques et militaires, il y a donc encore 70 % qu'il faudrait juguler.
- Mme le Maire : il y a quelques années, le conseil voulait intervenir à ce sujet. Par mon intervention, je voulais vous proposer de réitérer cette démarche.
- Mme le Maire :
 - Terrain vert et tennis : le projet d'immeubles à la route de Meinier doit lui-même proposer une solution de remplacement pour le terrain vert. Concernant les tennis, j'ai rencontré M. Julien PRADERVAND, qui souhaite que le périmètre de son manège soit déclassé en zone sportive. Il est tout à fait prêt à ce qu'on y prévienne les tennis. Il n'a jamais été envisagé de les mettre dans le parc de la mairie, car des terrains de tennis ne peuvent être déplacés que dans une zone sportive, existante ou à créer. Il en était question uniquement pour le terrain vert.
 - Chemin Vert : les travaux de mise en séparatif du secteur du chemin Vert ont débuté. De mi-février à mi-mai, le chemin sera fermé pour des travaux des SIG, et de juillet au printemps 2001, il le sera à nouveau pour la mise en séparatif.
 - Place de Vandœuvres : elle commence à vivre. Le chemin des Peutets est en travaux, la neige ralentit le chantier. Le revêtement définitif sera posé à la mi-mars.
 - Mobilité douce : depuis le début de l'année, nos offres en matière de mobilité douce connaissent un franc succès. Les gens sont enchantés. Au 15 février, nous avons vendu ou remis quelque 70 cartes journalières CFF, 40 abonnements demi-tarif CFF pour jeunes et retraités, 120 cartes TPG à Fr. 50.-, 240 vignettes vélos et soutenu l'achat de 41 vélos. Par rapport à cette dernière offre, nos critères sont plus larges que ceux des autres communes. Nous étudierons la proportion entre le soutien à l'achat de vélos traditionnels et de vélos électriques. Nous avons précisé que cette offre était valable sous réserve du budget disponible. Si vous le souhaitez, vous pourrez voter un budget supplémentaire.
 - Séisme en Haïti : l'exécutif a souhaité faire un don suite au tremblement de terre qui a frappé Haïti. Consulté à ce sujet, M. BENOIT a estimé qu'une aide ne serait pas utile immédiatement après le drame. Nous attendons ses recommandations à ce sujet.
- M. BENOIT : je remercie l'exécutif pour ce geste sympathique. Le pays est dans une phase d'urgence qui nécessite des moyens énormes. Nous ne saurions pas par quoi commencer. Nous réfléchissons actuellement au type d'habitat qu'il faut reconstruire. Haïti affronte les cyclones en plus des risques sismiques, avec des inondations qui font autant de dégâts que les tremblements de terre. Cela nécessite une réflexion approfondie sur l'urbanisation et l'aménagement du territoire. Il y aura assez d'argent pour reconstruire les immeubles administratifs, les ministères, les universités et les écoles, mais en ce qui concerne l'habitat et les petits moyens dans les villes de province, les dispensaires, les équipements de l'Etat, etc., il faudra que la société civile, les associations et les ONG interviennent, mais dans un

plan d'aménagement réfléchi. Si je devais demander de l'aide, ce serait pour des biens culturels. Toutes les bibliothèques, notamment les bibliothèques patrimoniales, qui constituent la mémoire du pays, et les musées sont détruits. La saison des pluies va commencer dans un ou deux mois. Je suis un projet d'intervention pour les biens publics. Je vous informerai lorsqu'il sera à son terme.

- Mme le Maire :
 - Sécurité : depuis le 8 février, 11 voitures ont été vandalisées dans le parking souterrain. Vendredi dernier, nous avons mandaté une police privée pour assurer une surveillance dans le parking pendant la nuit. L'APM venu accueillir l'agent à 22 heures a constaté que des voitures avaient été vandalisées plus tôt dans la soirée. Nous suivons le dossier.
- M. de HALLER : il y a eu un accroissement de cambriolages sur la commune, notamment entre la Seymaz et le village. La police demande qu'on l'avertisse lorsque l'on voit des automobilistes à l'arrêt, de façon suspecte. Elle est inquiète de cette recrudescence. Elle peut intervenir rapidement, est demandeuse et a besoin de ces informations. Il faut appeler le 117.
- Mme GOURDOU-LABOURDETTE : nous avons reçu les gendarmes de la Pallanterie le 18 janvier dernier. Selon leurs statistiques, il n'y a eu qu'un cas de plus en 2009 qu'en 2008 (25 au lieu de 24), mais dont 10 en décembre. Ceci étant, les cambrioleurs sont opportunistes, ils entrent rapidement dans les maisons et en repartent très vite, surtout s'il y a des alarmes. Il ne s'agit pas de vols organisés. La commune de Cologny, avec ses polices privées, a dénombré 70 à 80 cambriolages l'an dernier, soit trois fois plus que Vandœuvres, pour une population seulement deux fois plus importante et une commune plus petite que la nôtre en superficie. Ces cambriolages étaient également le fait d'opportunistes, qui ne faisaient pas attention aux patrouilles. Les cambrioleurs organisés font attention aux cadences de ces dernières.
- M. GRUSON : j'ai eu beaucoup de discussions avec la police. Un certain nombre de cambriolages ont lieu l'après-midi. Un jour, ils ont commencé à Jussy et fini à Onex. Ils arrivent de France, traversent le canton et repartent ensuite. Ils n'ont même plus peur des systèmes d'alarme. En cinq minutes, ils trouvent ce qu'ils veulent dans une maison. Les polices privées n'y changent rien.
- Mme GOURDOU-LABOURDETTE :
 - Culture : nous avons décidé d'offrir à nos habitants une soirée par spectacle au Théâtre du Crève-Cœur. Environ 50 Vandœuvriens ont assisté au spectacle Les Jongleurs de mots, le week-end dernier. Nous avons par ailleurs offert aux enfants de l'école la pièce du Théâtrochamp *L'oiseau du matin*, sur le thème de la protection de la nature, du développement durable et des droits de l'enfant. Comme la pièce ne figurait pas dans le programme des instituteurs, Mme le Maire et moi-même avons accompagné 35 élèves mercredi dernier.
- M. MULLER : de source directe (enfants qui y sont allés), cela a été un grand plaisir.

3. Communications du bureau et comptes-rendus des commissions

Comptes-rendus des commissions

- **En l'absence de remarques, les procès-verbaux des séances de commissions sont considérés comme approuvés par les commissaires.**

a) *Culture et manifestations*

(Rapporteur : Mme CHRISTE)

La commission s'est réunie le 12 janvier 2010.

Spectacle d'été

Nous sommes à la recherche de sponsors pour un montant de Fr. 74'000.-. Mme DÉCOSTERD, du Théâtre-les montreurs d'images, a déjà obtenu diverses subventions. Le budget sera respecté.

Subventions 2010

Maisons MAINOU : la maison est louée pour trois ans, la commune octroie une subvention Fr. 20'000.- pour 2010.

Théâtre du Crève Cœur : Fr. 10'000.- avec, en contrepartie, une soirée par spectacle offerte à nos habitants (soit environ cinq spectacles par saison).

Centre artistique du Lac, à Collonge-Bellerive : soutien de Fr. 2'000.- pour un spectacle pour enfants et adultes ; une dizaine d'enfants de Vandœuvres participent aux activités de ce centre.

Chœur de Vandœuvres – Choulex – Coligny : 100 ans. Deux concerts auront lieu (à la Madeleine et à Coligny) et un concert à Vandœuvres le 22 juin. Fr. 5'000.-.

Arte Musica : Fr. 1'000.-.

Festival « Le Monniati » : Fr. 2'000.-.

Manifestations

Inauguration de la place de Vandœuvres : 28 mai 2010 – une grande fête avec repas, musique, danse.

Aînés : le déjeuner traditionnel a eu lieu le mercredi 27 janvier 2010. M. Pierre WALDER a fait un exposé avec démonstration des appareils sonores « DU CYLINDRE D'EDISON AU CD STEREOGRAPHIQUE ».

- Mme CHRISTE : concernant l'inauguration de la place de Vandœuvres, une séance a eu lieu le 29 janvier dernier avec les autorités cantonales pour savoir si nous avons l'autorisation de fermer la route de Vandœuvres, ce qui nous a été refusé. Nous attendons entre 300 et 500 personnes. Il est prévu de commencer les festivités à 18h30 avec un apéritif, puis de poursuivre avec une projection en continu, contre la façade du temple, du film sur Vandœuvres, un carrousel pour les enfants, deux bars de chaque côté de la place, une fanfare avec tambours et trompettes sur une estrade, le couper de ruban et un dîner assis. Une grande broche est prévue, de même qu'une mini-revue avec des membres du conseil, si certains d'entre vous seraient intéressés à la préparer, ou un spectacle avec un humoriste. La fête se terminera en musique, avec un orchestre. Il est prévu de demander à des jeunes de nous aider à l'organisation, contre rémunération.
- M. BENOIT : vous nous avez dit que la maison de la Fondation Johnny Aubert-Tournier avait été louée et juste après, nous lui avons accordé une subvention de Fr. 20'000.-. Qu'en est-il ?

- Mme GOURDOU-LABOURDETTE : un mécène a financé le loyer de la maison pendant trois ans à un musicien, afin qu'il puisse y écrire un opéra. Les Fr. 20'000.- ont été octroyés comme une subvention égale à celle versée à la Fondation Hardt. Cela aidera la Fondation pour les ateliers d'écriture qu'elle va mettre sur pied à Vandœuvres. Elle n'avait rien prévu de faire en ville et la Ville de Genève a conditionné son aide à des activités se déroulant sur son territoire. La Fondation en a donc prévu dans deux théâtres de la Ville.
- **Il est pris acte de ce rapport de commission.**

b) Bâtiments, feu et sécurité & Environnement et paysage

(Rapporteur : Mme VERMEIL)

La commission s'est réunie le 18 janvier 2010.

- Les commissions se sont réunies pour le dossier relatif au bassin du parc de la mairie. Pour mémoire, le nant va être renaturé. Le crédit a été voté. Afin d'alimenter ce nant, il avait été envisagé de prendre l'eau du puits situé près de l'entrée de la mairie et de la faire passer à travers le bassin. Parallèlement à cela, il s'est avéré que le bassin était endommagé (fuites) et devait être réparé. L'exécutif a mandaté M. Philippe CALAME pour étudier un projet concernant l'esplanade sur laquelle se trouve le bassin, soit en le réhabilitant, soit en le supprimant et en le remplaçant par un nouvel aménagement, avec ou sans bassin. Son projet a été présenté en commission. Il a proposé un nouveau bassin, plus grand et plus proche de la mairie, dont l'entretien serait délicat et coûteux. Les commissions ont été peu satisfaites de ce projet, chiffré à Fr. 238'000.-. Elles ont trouvé que le bassin était trop grand et situé trop près de la mairie, que le projet n'était pas abouti, que l'entretien du bassin serait onéreux et que le coût du projet dans son ensemble était démesuré. Elles ont décidé d'approfondir l'étude de cette terrasse, le projet n'étant pas mûr pour être déposé, et de poursuivre le projet du nant indépendamment. Pour la terrasse, les deux commissions ont demandé de suivre le projet conjointement. L'exécutif a été chargé de demander rapidement un devis pour la réparation du bassin actuel.
- M. FOËX : j'ai demandé un devis pour ces travaux. Il s'élève à Fr. 20'000.-. Nous engageons le dossier du nant et les deux commissions décideront ensuite si elles veulent réétudier la question du bassin.

- **Il est pris acte de ce rapport de commission.**

c) Administrative, financière et juridique

(Rapporteur : M. RINALDI)

La commission s'est réunie le 2 février 2010.

- Deux projets de délibérations étaient à l'ordre du jour de cette séance.
- Le premier concerne l'acquisition d'une bande de terrain de 1'687 m², à détacher de la parcelle n° 2855, feuille 34, du plan cadastral de la commune, en vue de la construction d'immeubles à la route de Meinier. La commission a préavisé favorablement ce projet.
- Le deuxième concerne l'aménagement et la mise en zone 30 km/h des chemins de la Cocuaz, du Pré-Moineau, de la Troupe, du Rossignol, des Peutets et de Tattes-Fontaine. Ce projet se concrétise finalement, après maintes discussions avec les habitants, un recours et

un appel d'offres. La commission l'a préavisé favorablement à l'unanimité moins une abstention.

- S'agissant du projet de délibération relatif à la maison Bianchi, Mme le Maire a expliqué que le projet n'était pas encore mûr pour être soumis en délibération, car une personne a un projet privé concernant cette maison. L'exécutif souhaite en discuter avec elle avant de soumettre un projet de délibération au conseil.
- Mme le Maire : soyons clair : nous avons écrit à M. Sébastien ERBEIA, le 25 janvier 2009, pour l'informer que nous voulions mener à terme notre projet de maison d'étudiants. Il faut pour cela que le conseil soit convaincu du projet et vote la délibération, mais nous devons donner l'opportunité à M. ERBEIA de nous présenter son projet de concept hôtelier, car nous lui avons laissé cette ouverture. Il m'a dit par téléphone qu'il n'avait que des idées et pas de projet concret, contrairement à la commune qui a un projet ficelé. Un architecte mandaté par lui-même m'avait pourtant demandé de me rencontrer pour me présenter un projet en août 2008... La séance avec M. ERBEIA est prévue vendredi prochain 19 mars, à 11h00. Voilà pourquoi le projet de délibération n'est pas à l'ordre du jour de la séance de ce soir. Notre bureau d'architectes attend donc une prise de position définitive sur ce projet. Pour des raisons d'organisation dans son bureau, il ne peut toutefois patienter trop longtemps.
- M. IMHOOS : M. ERBEIA vient-il nous présenter un projet concret ou nous entretenir de tout et de rien ?
- Mme le Maire : nous aurions souhaité auparavant le recevoir à l'exécutif, mais il a voulu que des conseillers municipaux soient présents. C'est pourquoi je demande que le conseil se détermine de façon loyale et correcte, quelles que soient les procédures qui suivront le vote de la délibération. Il a notamment demandé la présence de M. de TOLEDO.
- M. de TOLEDO : il a raison, je serais pour lui donner le bâtiment contre bons soins.
- M. GRUSON : quelle que soit l'issue du vote du conseil, il est intelligent de lui donner la possibilité de présenter et de défendre son concept. Le contraire n'aurait pas été correct. On ne pourra en tout cas pas nous accuser de ne pas l'avoir laissé nous le présenter. Ce sera à lui de prouver qu'il a l'autorisation de le développer devant la CMNS.
- M. VOUTAT : pourquoi n'enverrait-il pas son projet par courriel à la mairie avant la réunion ? L'heure retenue pour cette séance n'est pas idéale.
- Mme le Maire : l'idée est de lui donner la possibilité de nous présenter son projet et il était difficile de trouver un horaire. Je demande une position claire du conseil : son soutien ou pas. Je ne suis pas prête à défendre à nouveau la commune seule, comme j'ai été amenée à le faire lors du référendum sur la traversée du village. Le conseil municipal a stupidement accepté de vendre la parcelle du chemin de la Blonde, à la suite de quoi la commune a été accusée de spéculation. Bien qu'en désaccord avec cette vente, j'ai dû tenter une procédure – que nous avons gagnée – contre le Conseil d'Etat, qui refusait d'entériner la décision du conseil de vendre cette parcelle achetée par mon prédécesseur. Je ne souhaite pas défendre à nouveau la vente d'un terrain alors que nous devons supprimer des terrains de sport parce que nous manquons de terrains communaux. Il faut assumer les décisions que l'on prend sans toujours changer d'avis et avoir le courage de défendre son point de vue jusqu'au bout. Concernant la maison Bianchi, j'ai agi dans le respect de la volonté de mon prédécesseur, qui avait négocié un droit de préemption avec le propriétaire pour y réaliser une crèche, ce qui n'a toutefois pas été possible. Nous avons ensuite étudié la possibilité d'y créer des logements, ce qui n'a pas été possible non plus, pour des questions de coût cette fois. Nous avons alors opté pour ce projet de maison d'étudiants, qui n'engendre pas de nuisances, car ne nécessite pas de parking et qui convient à la CMNS parce qu'il permet le maintien de la structure intérieure du bâtiment. Pour mémoire, un

voisin avait recouru contre le projet de logements à cause du parking prévu. La HES de Lullier est à proximité et nous ne sommes pas si loin de l'Université. On y est en une demi-heure à peine, ce qui n'est pas pire que si l'on vient de Versoix ou d'Onex. Vous n'avez pas réagi négativement face à ce projet.

- M. de HALLER : il est vrai que cela n'a pas beaucoup de sens d'acquérir un bien sans projet concret. Il faudra se souvenir de cette expérience, avoir des projets avant d'acquérir des biens et savoir si l'on aura les moyens de les exploiter. Le conseil avait accepté à la quasi-unanimité d'aller de l'avant dans ce projet. L'acquisition d'une bande de terrain à la route de Meinier, par exemple, va dans le sens d'un projet.
- Mme le Maire : nous nous réjouissons toujours de pouvoir acquérir du terrain. L'automne dernier, je vous ai proposé l'acquisition du terrain de Swisscom au chemin du Marchepied. Vous avez donné un avis de principe favorable. Réfléchissons dès maintenant, avant d'aller plus loin, à ce que nous pourrions réellement faire de cette parcelle.
- M. BENOIT : si nous devons avoir un projet concret avant chaque acquisition, cela signifie que nous sommes dans du réalisable immédiatement. Or, ce qui manque à notre commune, c'est d'avoir des réserves foncières, des possibilités de pouvoir faire quelque chose demain ou après-demain. Nous devrions avoir les moyens de développer des infrastructures quand nous en avons besoin, ce n'est possible que si nous avons des réserves foncières. Il ne faut pas thésauriser l'argent, mais saisir les occasions qui se présentent.
- M. DESPLAND : l'acquisition de ce bâtiment a été faite sous l'ancienne législature. Il y a eu différents projets. La commission a fait son travail, elle vous a présenté un projet et le conseil était d'accord d'aller dans ce sens-là. À l'avenir, nous risquons de ne plus être aussi unis qu'aujourd'hui dans ce projet.
- M. de TOLEDO : il est légitime de vouloir être fidèle à son prédécesseur, mais il s'agit maintenant de ne pas commettre une deuxième erreur en créant un gouffre financier. Il ne faut donc pas aller de l'avant. Je suis pour donner ce bâtiment pour Fr. 1.- symbolique. Nous allons investir 5,5 mio pour un immeuble qui a une rentabilité négative.
- Mme GOURDOU-LABOURDETTE : pendant que nous y sommes, nous pourrions aussi le donner pour Fr. 1.- symbolique à M. de TOLEDO pour y installer le siège de sa société.
- M. IMHOOS : il ne faut pas oublier l'aspect social, qui avait retenu l'attention du conseil. Ne pas s'arrêter qu'à l'aspect financier.
- Mme le Maire : nous avons souvent entendu dans ce conseil que nous n'investissons que dans le bitume et les tuyaux, mais quand on a un projet plus social, on nous le refuse. Effectivement, le projet est cher à l'exploitation, mais nous pouvons faire quelque chose pour la jeunesse. Il coûterait entre Fr. 30'000.- et Fr. 60'000.- par année, selon que l'on compte l'amortissement du bâtiment ou non. Pourquoi ne pas subventionner un projet jeune et sympathique dans le village, alors que l'on donne des montants bien plus importants dans le cadre de l'aide sociale et de l'aide au développement chaque année.
- M. de HALLER : le conseil municipal de la prochaine législature pourrait décider d'arrêter la maison d'étudiants et développer un autre projet.
- Mme GOURDOU-LABOURDETTE : le jardin d'enfants nous coûte aussi, pour 15 enfants, Fr. 40'000.- de subvention par année.
- M. GRUSON : dans un dossier où l'on est conduit à faire quelque chose que l'on n'a pas forcément souhaité, il faut prendre la moins mauvaise solution possible. Un référendum diviserait et ne créerait pas un bon climat. Il faut éliminer toutes les autres hypothèses possibles. Si l'on opte pour un projet social, il faut tuer toutes les autres possibilités : projet hôtelier, mais aussi crèche. Si nous créons une crèche dans les nouveaux immeubles, nous allons ainsi tuer une autre hypothèse.

- Mme le Maire : depuis quelques années, nous examinons la possibilité d'en intégrer une dans le cadre d'un projet de la Fondation Eck, puis lors de l'une de nos dernières séances, il a été envisagé d'en mettre une dans les futurs immeubles de la route de Meinier. J'ai immédiatement demandé à notre bureau d'architecte si cela modifiait notre demande de déclassement et ai écrit aux époux BOREL pour leur en faire part. Ces derniers n'ont pas réagi et le bureau d'architectes m'a répondu que cela ne changeait rien par rapport à la demande de déclassement.
- **Il est pris acte de ce rapport de commission.**

d) Routes et mobilité & Environnement et paysage

(Rapporteur : M. DESPLAND)

La commission s'est réunie le 15 février 2010.

- La commission s'est réunie aujourd'hui. J'ai d'abord fait un compte-rendu de la journée consacrée à l'éclairage public, à laquelle j'ai assisté le 15 décembre dernier à Neuchâtel. Puis, M. FOËX, M. BRICHET et moi-même avons fait le compte-rendu de la présentation d'un modèle de LED à laquelle nous avons assisté aux SIG. La commission s'est prononcée à l'unanimité moins une voix pour installer ce modèle, appelé LumièreHibou, au chemin Vert. Pour cela, les SIG nous ont proposé d'en installer deux à Tattes-Fontaine, identiques, mais avec des lumières plus ou moins chaudes. Ils sont entièrement fabriqués en Suisse. La commission préconise de passer aux LED dans toute la commune. Les SIG et le fabricant ont l'air d'être parties prenantes dans cette affaire. Il est aussi possible de diminuer l'intensité de 50 % pendant la nuit.
- Mme CHRISTE : serait-il compliqué d'avoir un modèle qui s'allume quand quelqu'un passe ?
- M. DESPLAND : c'est à double tranchant. Ce n'est pas forcément sécurisant, cela peut même être inquiétant.
- Mme le Maire : la commission a dû se réunir juste avant le conseil car les SIG ont besoin d'une réponse avant la fin du mois de février, les travaux ayant déjà commencé au chemin Vert. Vous avez voté un montant dans le crédit d'investissement, mais il restait à choisir le modèle.
- **Il est pris acte de ce rapport de commission.**

4. Projets de délibérations

Acquisition d'une bande de terrain à détacher de la parcelle N° 2855, feuille 34, du plan cadastral de la Commune de Vandœuvres

- M. de TOLEDO : je félicite l'exécutif pour ce projet, vu les problèmes de logement à Genève.

DÉLIBÉRATION

Proposition du Maire relative à l'approbation d'un crédit d'engagement et les moyens de les couvrir

Crédit de Fr. 1'500'000.- destiné à l'acquisition d'une bande de terrain de 1'687 m², à détacher de la parcelle N° 2855, fle 34, du plan cadastral de la Commune de Vandœuvres.

Vu l'article 30, alinéa 1, lettres e et k) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

Vu le préavis favorable de la Commission Aménagement du territoire et urbanisme du 25 novembre 2009,

Vu le préavis favorable de la Commission Administrative, financière et juridique, du 2 février 2010,

Vu la résolution prise par le Conseil municipal le lundi 7 décembre 2009,

Vu le projet de la Commune de construire de nouveaux immeubles sur la parcelle communale adjacente N° 2411, sise route de Meinier.

LE CONSEIL MUNICIPAL, dans sa séance du 15 février 2010,

D E C I D E, par

15 voix favorables 0 voix défavorables 0 abstentions

d'acquérir la bande de terrain, à détacher de la parcelle 2855, fle 34, du plan cadastral de la Commune de Vandœuvres, propriété de _____, représentant une superficie de 1'687 m².

1. d'ouvrir un crédit de **Fr. 1'500'000.-** afin d'acquérir la parcelle susmentionnée (frais notariés, hon. géomètres non compris)
2. de charger le Maire et l'un(e) des Adjoint(e)s de passer les actes authentiques concernant cette acquisition.

L'investissement ci-dessus est financé par la trésorerie courante. Il ne nécessite pas de recours à l'emprunt.

Il est affecté au Patrimoine financier et imputé au compte 123.

* * *

Aménagement des chemins de la Cocuaz, du Pré-Moineau, de la Troupe, du Rossignol, des Peutets et de Tattes-Fontaine, et mise en zone 30 km/h

- M. de TOLEDO : M. RINALDI avait relevé que je m'étais abstenu sur ce projet. Le fait d'investir Fr. 600'000.- pour du bitume est difficile pour moi, d'autant plus lorsque le

projet est combattu par les riverains eux-mêmes. Cela explique pourquoi je ne voterai pas favorablement ce soir.

- Mme le Maire : c'est un très grand quartier. Seuls des riverains des chemins de la Cocuaz et de la Troupe se sont opposés à ce projet, et ils ont été déboutés.
- M. RINALDI : je rappelle à M. de TOLEDO que cela faisait partie du programme de législature de l'Entente communale.

DÉLIBÉRATION

Proposition du Maire relative à l'approbation d'un crédit d'engagement et les moyens de les couvrir

Aménagement des chemins de la Cocuaz, du Pré-Moineau, de la Troupe, du Rossignol, des Peutets et de Tattes-Fontaine, et mise en zone 30 km/h

Vu l'article 30, alinéa 1, lettre e) de la Loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

Vu la volonté de la commune de modérer le trafic dans le secteur mentionné en titre,

Vu les plans d'aménagement établis par le bureau d'ingénieurs-conseils Trafitec SA,

Vu l'autorisation de construire (DD 102175-3) du 6 juillet 2009,

Vu le préavis favorable de la Commission Routes et mobilité du 29 avril 2008,

Vu le préavis favorable de la Commission Administrative, financière et juridique du 2 février 2010

LE CONSEIL MUNICIPAL, dans sa séance du **15 février 2010**

DÉCIDE, à l'unanimité,

par 14 voix favorables 0 voix défavorable 1 abstention,

d'ouvrir un crédit d'engagement d'un montant de Frs 590'000.-, pour couvrir les travaux d'aménagement des chemins de la Cocuaz, du Pré-Moineau, de la Troupe, du Rossignol, des Peutets et de Tattes-Fontaine, et de mise en zone 30 km/h, ainsi que les honoraires d'ingénieurs civils, de géomètre et d'huissier.

La comptabilisation de ce crédit se fera comme suit :

Imputation :	investissement	620.501
	amortissement	620.331

D'amortir la dépense de Frs 590'000.-- en 20 ans, la première fois en 2010.

Ce crédit est couvert par les moyens financiers de la commune et ne nécessite pas de recours à l'emprunt.

5. Propositions du Maire et des Adjoints

- RAS

6. Propositions individuelles et questions

- M. RINALDI : avec Mme GOURDOU-LABOURDETTE, nous avons pris en charge l'organisation du voyage de fin de législature du conseil municipal. Il y a des alternatives de dates et de lieux, sachant que le voyage se fera de toute façon en Italie. Je vous remercie de répondre au sondage Doodle.
- Mme CHRISTE : pourrais-je faire partie de la commission Routes et mobilité ? Il y avait un quota par groupement, mais je suis intéressée par la question de l'éclairage public.
- M. GRUSON : nous en parlerons au sein de l'Entente.
- Mme la présidente : une séance organisée par la Constituante concernant l'organisation du territoire a eu lieu à Vandœuvres le 11 février. Des documents sont à votre disposition, si cela vous intéresse.
- Mme le Maire : vous trouverez sur internet un document relatif à l'enquête réalisée auprès des exécutifs par la commission ad hoc de la constituante.

7. Date de la prochaine séance

Suite à la décision, prise ultérieurement, de supprimer la séance du 22 mars 2010, la prochaine réunion du conseil sera la **séance n° 20 : lundi 10 mai 2010 à 20 h 15.**

La séance publique est levée à 22h20.

8. Dossier de naturalisation (huis clos)

La Secrétaire du Conseil municipal

Véronique CHRISTE

La Présidente du Conseil municipal

Michèle STALDER